



## **ASSOCIATION NOTRE-DAME GARDIENNE DE LA FOI**

Poueyferré, le 18 mars 2020

### **Communication relative aux mesures de confinement en raison de l'épidémie du coronavirus**

Chers fidèles,

Après avoir dûment pris note des précisions que le Bureau de Police de Lourdes nous a aimablement communiquées, afin d'organiser le plus avantageusement possible notre apostolat durant ce mois de confinement, il ressort :

1/ Que les prêtres sont assimilés aux médecins, infirmières, aides-soignants, et sont donc libres de circuler (sur simple présentation de l'attestation officielle de dérogation, cochée à la case 4) afin de pouvoir exercer leur ministère auprès des personnes qui leur en font la demande.

2/ Que conformément à l'arrêté du 15 mars 2020 portant sur les mesures relatives à la lutte contre le virus COVID-19 (JORF n° 0065 du 16 mars 2020, texte 2), les établissements de culte sont autorisés à rester ouverts. Tout rassemblement ou réunion de plus de 20 personnes est interdit jusqu'au 15 avril 2020, à l'exception des funérailles.

#### **PAR CONSÉQUENT :**

1/ La célébration des Messes en public au Prieuré du Sacré-Cœur à POUEYFERRÉ est maintenue à raison de 20 personnes présentes au maximum à chaque Messe.

2/ Les prêtres de notre Prieuré sont habilités à visiter à domicile les personnes ou les familles qui le demandent, pour administrer les Sacrements.

3/ Les personnes qui le désirent, pourront se rendre à tout moment au Prieuré, pour y recevoir Confession / Communion privées.

**FORMULAIRE D'ATTESTATION DE DEPLACEMENT DEROGATOIRE POUR SE  
RENDRE A LA MESSE AU PRIEURE**

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

Je soussigné(e)

Mme / M. ....

Né(e) le .....

Demeurant : .....

.....

Certifie que mon déplacement a pour motif d'assister à la célébration de la Messe catholique traditionnelle, conformément aux dispositions de l'Arrêté du 15 mars 2020 (JORF n° 0065 du 16 mars 2020, texte 2), portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus COVID-19.

Déclare me rendre à la Messe en la Chapelle du Sacré-Cœur, 8 Chemin du Barat Chele, 65100 POUYFERRÉ, célébrée à ..... heures.

Fait à ..... le .....

Signature

## CORONAVIRUS

En conformité avec les mesures de confinement prises ce jour par les autorités civiles en France, nous vous communiquons ci-dessous les nouveaux horaires de Messes valables du jeudi 19 mars 2020 jusqu'au 15 avril 2020

- **Jeudi 19 mars, Fête de St. Joseph** : 8.30 & 10.00 Messes lues.
- **Dimanche 22 mars, 4<sup>e</sup> de Carême** : 8.30 & 10.00 Messes lues. (Seule la Récollecion paroissiale de Carême est annulée).
- **Mercredi 25 mars, Annonciation** : 8.30 & 10 .00 Messes lues.
- **Dimanche 29 mars. 1<sup>er</sup> de la Passion** : 8.30 & 10.00 Messes lues.
- **Dimanche 5 avril (Rameaux)** : 8.30 & 10.00 Messes lues
- **Jeudi-Saint** : 8.30 & 10.00 Messes lues (Messes votives du T.S. Sacrement seulement. Pas de Messe Vespérale).
- **Vendredi-Saint** : 18.00 – 19.00 Chemin de Croix suivi de la distribution de la Sainte Communion privée.
- **Samedi-Saint** : Pas de Vigile Pascale.
- **Dimanche de Pâques 12 avril** : 8.30 & 10.00 Messes lues.
- **Lundi de Pâques 13 avril** : 8.30 & 10.00 Messes lues.

### DIMANCHES ET FÊTES :

Les Messes de **8.30** sont réservées aux fidèles du **voisinage** du Prieuré (**25 km & moins**).

Les Messes de **10.00** sont réservées aux fidèles **éloignés** de plus de **25 km**.

**L'horaire habituel des Messes quotidiennes en semaine est maintenu :**

7.15 & 11.00 Messes lues.